

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil onze le vingt huit mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Nombre de Membres :

En exercice 07

Présents 06

Votants 06

Date de convocation du conseil d'administration : 21 mars 2010

Présents : M. LIOT Gérard, Mme COUSSAUD Béatrice, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme BIRONNEAU Marylène, Mme LIOT Régine, Mme BRUNET Mireille

Absents : Mme GRZESKIEWIEZ Marie-Hélène,

Madame COUSSAUD a été élue secrétaire de séance

OBJET :

**Approbation du compte
administratif 2010 du
Centre Communal d'Action
Sociale**

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale 2010.
Le Président se retire et Madame COUSSAUD prend la présidence.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2010.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard LIOT